

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Raymond DEGRYSE, maire.

Etaient présents : Joelle COURTOIS, Marc le PECHON, Margarida RODOT, Michael BERTRAND, Aline CHARDON, Nelly CHARDON, Michel HUET, Francois COLLET, Yves ERFORT, Julien THOMINET

Absent (es) excusé (es) : Michael BERTRAND, pouvoir à Raymond DEGRYSE

Secrétaire de séance : Mme Joelle COURTOIS

Début de séance à 19h30.

Ordre du Jour :

1. Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 29.11.2023
2. Délibération vote anticipé des crédits d'investissement
3. Location de vaisselle et casse
4. Décisions modificatives
5. Affaires diverses

Ajout d'un point pour délibération location de vaisselle et casse Ajout d'un autre point pour décisions modificatives.

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22.11.2023

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité

2ème point de l'ordre du jour : Délibération vote anticipé des crédits d'investissement

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire peut et jusqu'à l'adoption du vote du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors restes à réaliser et remboursement de la dette.

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du BP de l'année en cours, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, à savoir :

CH 21 compte 21351 Montants inscrits au Budget 2023 : 119737.69 € soit crédits ouverts pour 1/4 de 119737.69€ = 29934.37 €

Cette somme permettra de terminer les travaux en lien avec le marché public accessibilité réalisé en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

3ème point de l'ordre du jour : location vaisselle et casse

A Partir du 01/01/2024, toute location de vaisselle est facturée 30 euros.

Lorsqu'à la suite de l'état de lieu, de la casse de vaisselle est constatée, les prix suivants seront appliqués en supplément :

VAISSELLE	PRIX A L'UNITE
ASSIETTE PLATE	5 EUROS
ASSIETTE DESSERT	2 EUROS
FOURCHETTE	1 EURO
COUTEAU	1 EURO
CUILLERE A CAFE	0.50 EURO
BROC	4 EUROS
VERRE 14.50 CL	2.50 EUROS
TASSE	2.50

-Le Conseil municipal à l'unanimité, VALIDE le tarif de location de vaisselle ainsi que les tarifs applicables en cas de casse.

4ème point de l'ordre du jour : Décisions modificatives

-Pour procéder au dernier versement du SIVOS, il est nécessaire d'augmenter de 950 euros le compte 65568 et de réduire le compte 615231.

-Pour permettre le dernier prélèvement FNGIR de l'année, il est nécessaire d'augmenter de 210 euros le compte 739221 et de réduire le compte 615231.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à procéder à ces décisions modificatives.**

5ème point de l'ordre du jour : Affaires diverses

-Location de la maison communale : Il y a une fuite d'eau. La pompe à chaleur n'a pas été vérifiée pendant toute la durée de location au locataire précédent. Il y a un problème au niveau du foyer de la cheminée également.

L'intervention a été effectuée par une entreprise pour un montant de soixante-dix euros, et quatre-vingt euros de ramonage de la cheminée.

-La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 13/11/2024 à 11h, suivie du verre de l'amitié au foyer rural. L'inauguration de la petite salle aura lieu ultérieurement, afin de permettre, aux représentants des organismes ayant financés en partie les travaux, de se rendre disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le maire
Raymond DEGRYSE



Le secrétaire de séance
Joelle COURTOIS

